

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6924
12 novembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATEE DU 12 NOVEMBRE 1965, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'UGANDA

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration ci-après que le Premier Ministre de l'Ouganda, M. A. M. Obote, a faite au Parlement le jeudi 11 novembre 1965 :

"La déclaration faite cet après-midi à Salisbury par Ian Smith, par laquelle il prétend unilatéralement proclamer l'indépendance de la Rhodésie, ne modifie pas la position et les vues du Gouvernement de l'Ouganda, quant au fait que la Rhodésie demeure une colonie britannique. C'est pourquoi nous avons envoyé le message ci-après au Premier Ministre britannique : 'L'Ouganda se félicite de ce que le Gouverneur sir Humphrey Gibbs ait révoqué le Gouvernement rhodésien rebelle dirigé par Ian Smith. L'Ouganda demande instamment au Gouvernement et au Parlement britanniques de prendre maintenant toutes mesures utiles pour assurer le succès de l'action du Gouverneur. L'Ouganda considère que la Rhodésie demeure une colonie britannique et il soutiendra par conséquent toutes mesures rigoureuses visant à réprimer la rébellion. L'Ouganda attend aussi du Gouvernement et du Parlement britanniques qu'ils affirment leur présence réelle en Rhodésie non seulement pour soutenir l'action du Gouverneur dans ses mesures d'administration directe, mais aussi pour protéger la vie des Rhodésiens loyaux'."

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre et représentant
permanent adjoint,

(Signé) E. Otema ALLIMADI

